

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation** : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON  
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT  
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s** : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante** : Séverine CHAPUIS

**Secrétaire de séance** : Thomas BARNERIAS

**ZONE D'ACTIVITÉS DE CHABRELOCHE : VENTE D'UNE PARCELLE DE  
TERRAIN A LA SCI LE GROS CHATAIGNIER**

**Rapporteur** : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**Vu** la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise du 30 mars 2010 autorisant la vente de la parcelle AA 229 à la S.C.I. PALOMA ;  
**Vu** l'acte de vente du 23 avril 2010 entre la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise et la S.C.I. PALOMA.

Monsieur Ludovic CHEVALIER, gérant de la Société Civile Immobilière LE GROS CHATAIGNIER, a créé une activité de concession automobile dans les locaux appartenant à la S.C.I. PALOMA, situés dans la zone d'activités de Chabreloche.

Une promesse de vente a été signée entre les deux parties. Ledit document comporte une condition suspensive, à savoir que l'acquéreur fasse l'acquisition des bâtiments au plus tard le 02 janvier 2021.

Dans le cadre de son aménagement, Monsieur Ludovic CHEVALIER a nécessité d'acquérir la parcelle AA 230, attenante aux locaux, appartenant à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

A cet égard, il a sollicité l'intercommunalité pour la vente de la parcelle d'une surface de 324 m<sup>2</sup> au prix de 300 €, sous la condition suspensive stipulée ci-dessus.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de la parcelle AA 230 d'une surface de 324 m<sup>2</sup> à la Société Civile Immobilière LE GROS CHATAIGNIER, sous la condition suspensive précisée ci-dessus ;
- **Consent** la vente de la parcelle au prix de 300 € ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

